

# CRETE

## RETHYMNON



### INFOS



Club MARMARA Rethymnon MARAVEL 4\*



Situé au milieu d'un jardin fleuri, à environ 300m d'une grande plage.



#### Formule en All Inclusive

Elu "Marma'Délices Club Marmara" pour la qualité de sa restauration



A proximité du centre de Rethymnon.



8 jours / 7 nuits



CSE REGIS MARTELET



03.80.77.59.38



contact.cserm@martelet.fr

*\*merci de consulter le CSE pour plus d'information sur les tarifs*

# SEJOUR HOTEL-CLUB MARMARA RETHYMNON MARAVEL 4\*

DUREE : 8 JOURS / 7 NUITS

DATE DE DEPART : 21 MAI 2026 -- PRIX 1050 €

## LE PRIX COMPREND

- Transferts aller/retour Dijon – Aéroport St Exupéry
- Transports aériens : Lyon – Héraklion – Lyon
- Taxes aéroports : non connues à ce jour
- 7 nuits en chambre double
- Repas/Boissons en formule « All Inclusive » du 1<sup>er</sup> dîner (selon horaire d'arrivée) au dernier petit-déjeuner
- Assurance multirisque (annulation, assistance, rapatriement, bagages et interruption de séjour)

## LE PRIX NE COMPREND PAS

- Supplément chambre individuelle (+280€/personne – nombre limité)
- Taxe de séjour : entre 3 et 5€ par nuit/chambre à régler sur place
- Dépenses personnelles (excursions, pourboires, etc..)

## CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

- Aucune inscription n'est acceptée sans paiement
- Le CSE subventionne deux personnes par famille, soit le salarié et le conjoint
- **Si le salarié ne fait plus partie des effectifs de REGIS MARTELET à la date voyage, la subvention devra être intégralement remboursée au CSE**
- La participation du CSE accordée sur ce voyage ne donnera pas droit à une participation sur les locations vacances 2026
- INSCRIPTION : à transmettre au CSE à partir du 11/08/2025. Pour les personnes extérieures à Régis Martelet, les inscriptions seront enregistrées à compter du 08/09/2025 et dans la limite des places disponibles.

<b>Prix par personne réservé au salarié et à son conjoint : Chèques à l'ordre du JMB VOYAGES (soit 8 mensualités de 65.75€ + 87.50€ pour le conjoint)</b>	<b>526 € salarié 700 € conjoint</b>
<b>Prix par personne pour le retraité et son conjoint et pour les personnes extérieures : Chèques à l'ordre de JMB VOYAGES : 1<sup>er</sup> chèque de 30 % encaissé à l'inscription + 2eme chèque du solde encaissé début février 2024.</b>	<b>1050 €</b>

- Conditions d'annulation d'une inscription : une assurance annulation et interruption de séjour est souscrite. A noter que toute annulation entraîne des frais. Le détail des conditions sera remis lors de chaque inscription.
- **LE FAIT DE S'INSCRIRE A CE VOYAGE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CES INFORMATIONS ET CONDITIONS.**

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)